

Risques professionnels : les principaux chiffres de la branche AT/MP en 2025

Le rapport annuel 2025 de l'Assurance Maladie - Risques professionnels présente les principales données statistiques et financières relatives aux accidents du travail, aux accidents de trajet et aux maladies professionnelles des salariés relevant du régime général. La branche couvre en 2025 près de 20,9 millions de salariés et gère un peu plus de 2,5 millions d'établissement cotisants.

En 2025, près de 700 000 accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles, avec arrêt ou incapacité permanente ont été reconnus et indemnisés par la branche AT/MP de la Sécurité sociale, et ont donné lieu à plus de 84 millions de journées d'arrêt de travail. Ces chiffres, s'inscrivent globalement dans la continuité de la tendance observée depuis la sortie de la crise sanitaire.

Le détail de ces résultats, ainsi que le panorama complet de la sinistralité en France pour les salariés et entreprises du régime général, seront bientôt disponibles via le rapport annuel de la branche AT/MP sous assurance-maladie.ameli.fr, et mis à jour en fin d'année au sein de [Data risques professionnels](#).

Accidents du travail : une fréquence stable en 2025

En 2025, 551 225 accidents du travail avec arrêt ou incapacité permanente sont dénombrés, soit une stabilité au regard de l'année précédente. L'indice de fréquence reste lui aussi stable, à 26,4 accidents pour 1 000 salariés. Cette évolution s'inscrit dans la tendance baissière qui s'observe depuis plusieurs dizaines d'années, en lien avec l'évolution de l'emploi, de la réglementation, des méthodes de travail et modes d'organisation...

Cette évolution générale s'accompagne d'évolutions différenciées selon les secteurs d'activité, le genre, l'âge des salariés, et les risques.

Une progression plus marquée pour les accidents de trajet

Les accidents de trajet connaissent une progression plus marquée : 96 306 sinistres avec arrêt ou incapacité permanente sont recensés, en hausse de 1,7 % par rapport à 2024. Leur indice de fréquence s'établit à 4,6 pour 1 000 salariés. Ces accidents se caractérisent par l'implication de salariés souvent jeunes, dans le contexte d'un risque routier aux conséquences graves, voire mortelles.

Les maladies professionnelles poursuivent leur progression

Le nombre de maladies professionnelles augmente d'un peu plus de 3 % en 2025. Cette progression est essentiellement portée par les troubles musculosquelettiques (TMS) qui représentent près de 90 % des maladies professionnelles.

Les pathologies reconnues en dehors des tableaux de maladies professionnelles progressent également, même si leur volume reste très faible au regard de l'ensemble des sinistres pris en charge. Parmi elles, les affections psychiques reconnues comme maladies professionnelles augmentent de 9 % par rapport à l'année dernière. Leur nombre a plus que doublé depuis 2020.

1 331 décès reconnus en 2025

En 2025, 1 331 décès sont reconnus au titre d'un accident du travail, d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle, soit 34 de plus qu'en 2024.

Ils sont essentiellement le fait d'accidents du travail (783 décès consécutifs à un accident du travail) et de trajet (344). Parmi les décès pris en charge par la branche AT/MP au titre des accidents du travail, les malaises représentent plus de la moitié des cas.

Les moins de 25 ans davantage concernés par les accidents

Les salariés de moins de 25 ans représentent 11 % des salariés du régime général, mais 16 % des accidents du travail et 23 % des accidents de trajet. Les jeunes salariés sont donc confrontés à une sursinistralité sur ce point.

Leur indice de fréquence atteint 36,4 accidents du travail pour 1 000 salariés et 8,7 accidents de trajet pour 1 000 salariés.

Les indemnités journalières représentent désormais le premier poste de dépenses

Les indemnités journalières (IJ) versées au titre des arrêts de travail liés aux risques professionnels atteignent 5,4 milliards d'euros en 2025, soit environ 500 millions d'euros supplémentaires en un an et une progression de 10,5 %.

Pour la deuxième année consécutive, elles constituent le premier poste de dépenses de la branche devant les prestations liées aux incapacités permanentes, qui représentent près de 4,8 milliards d'euros. En dix ans, la part des indemnités journalières dans les dépenses est passée de 34 % en 2015 à 48 % en 2025.

Quel que soit le type de sinistre (accident du travail, de trajet ou maladie professionnelle), la croissance des durées d'arrêt des sinistres est le facteur ayant le plus d'impact sur la croissance des IJ en 2025 (+ 6,4 % sur une augmentation globale de 10,5 %).

Plus de 24 000 aides financières versées aux entreprises

En matière de prévention, 2025 a été la première année pleine de déploiement de la Convention d'objectifs et de gestion AT/MP signée entre l'Etat, les partenaires sociaux de la

gouvernance de la branche AT/MP et la Cnam. Elle prévoit le renforcement des programmes nationaux d'accompagnement des entreprises par risque (troubles musculosquelettiques, risques chimiques, risques psychosociaux et accidents graves et mortels) ainsi que des approches spécifiques vers les secteurs particulièrement marqués par ces risques au travail (l'intérim, le BTP, le sanitaire et le médico-social).

En complément, plus de 2 800 Subventions Prévention ont été accordées en 2025 dans le cadre du Fonds national de prévention des accidents du travail (FNPAT), pour un montant de près de 28 millions d'euros, consacrés à la prévention des risques chimiques, des risques psychosociaux, des risques de chutes, ainsi qu'au développement de la formation et à la sécurisation des chantiers du BTP. À celles-ci s'ajoutent un peu moins de 800 contrats de prévention, représentant près de 29 millions d'euros.

Ces subventions aident les plus petites entreprises à investir en prévention en co-finançant des diagnostics, formations ou des équipements adaptés à leurs organisations et activités.

Le Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU), ouvert en 2024, a accéléré son développement en 2025 : plus de 21 000 aides ont été versées pour la prévention des facteurs de risques dits ergonomiques (manutentions manuelles de charges lourdes, vibrations, postures pénibles). Les financements accordés aux entreprises au titre du FIPU représentent près de 140 millions d'euros en 2025.

Un résultat déficitaire en 2025

Après douze années d'excédents, la branche AT/MP enregistre en 2025 un solde déficitaire de 182,2 millions d'euros, compte tenu d'une progression des dépenses supérieure à celle des recettes (cotisations des employeurs).

Chiffres clés 2025

- **20,9 millions** de salariés couverts
- **551 225** accidents du travail avec arrêt ou incapacité permanente (+0,3 %)
- **96 306** accidents de trajet (+1,7 %)
- **52 187** maladies professionnelles avec arrêt ou incapacité permanente (+3,1 %)
- **84 millions** de journées d'arrêt de travail liées aux AT/MP
- **1 331** décès reconnus
- **5,4 Md€** d'indemnités journalières
- **11,2 Md€** de prestations versées
- **139,6 M€** de financements FIPU versés aux entreprises
- **- 182,2 M€** de résultat pour la branche en 2025

⇒ **Le rapport annuel complet de la branche AT/MP sera publié sur assurance-maladie.ameli.fr au plus tard fin octobre 2026.**

À propos de l'Assurance Maladie - Risques professionnels

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle prend également à son

compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le Compte professionnel de prévention.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention ;
- Eurogip, qui représente la branche en Europe et à l'international.

Contact presse : delphine.sens@assurance-maladie.fr